

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 JUILLET 2011

Membres en exercice : 17
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille onze, le cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.
Date de la convocation : **30 juin 2011**.

Présents : Marie-France THERON (Maire), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON, Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : Patrick DESVAUX (pouvoir à Didier CAZIMAJOU), Stéphanie BAYLE (pouvoir à Thierry RENAUD), Fanny JACQUE (pouvoir à Marie-France THERON)

Absent excusé : Jean-Claude VACHER

Absents : Dominique HAVERLAN, Stéphane ENGEL.

Secrétaire de séance : Ghislaine GIFFARD.

PREAMBULE

Mme THERON, Maire de PORTETS, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 30 mai 2011. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

REHABILITATION DE LA MAISON DU CHERET : PROCEDURE DE MARCHÉ

Le permis de construire ayant été accordé, le Conseil municipal, considérant le coût d'objectif pour la réhabilitation de la maison du Chéret, évalué par M. DURAND, Architecte, à 402.288,12 € HT, décide, à l'unanimité, de retenir la procédure adaptée conformément à l'article 28 du C.M.P. L'avis d'appel public à la concurrence sera diffusé par voie électronique. Mme THERON précise que le marché comportera deux phases ; la phase 1 permettra la réhabilitation du 1^{er} étage, la phase 2 concernera le rez-de-chaussée. L'avis d'appel d'offre à la concurrence sera lancé en septembre 2011.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG – ACTION 9 PLACE DE LA MAIRIE : PROCEDURE DE MARCHÉ

Tous les éléments nécessaires à une prise de décision n'étant pas réunis, cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

La concession d'exploitation du port de PORTETS se termine le 31 décembre 2011. VNF souhaite avoir le temps d'établir le cahier des charges en vue du renouvellement de cette concession par un marché public. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prolonger jusqu'au 30 juin 2013 le contrat de concession avec VNF et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

CONVENTION AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

Le Conseil municipal confie, à l'unanimité, à VNF l'établissement du cahier des charges en vue du marché public à intervenir, conformément aux dispositions de la loi SAPIN, approuve le projet de marché unitaire regroupant les communes de CADAUJAC, CADILLAC et PORTETS et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

ADHESION AU PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE EN ECLAIRAGE PUBLIC DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)

Mme le Maire indique au Conseil municipal que certains travaux en éclairage public engagés par la commune et générant des économies d'énergies peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), également appelés Certificats Blancs.

Ces CEE permettent de quantifier les économies d'énergies réalisées en kWh cumac (cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement) et peuvent être valorisés auprès des fournisseurs d'énergie conformément à la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et aux lois Grenelle.

L'obtention des CEE par une collectivité implique un dépôt de dossier de demande auprès de la DREAL sous réserve de justifier d'un minimum de 20 GigaWh cumac (20.000.000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. A titre d'exemple, cela représente le renouvellement de 3.125 luminaires environ. Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG propose de mutualiser ce dispositif en étant la plateforme d'obtention et de valorisation des CEE pour les collectivités girondines en matière de travaux d'éclairage public. Le Conseil municipal adhère, à l'unanimité, au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public avec le SDEEG, à compter du 01 août 2011 pour s'achever le 31 décembre 2013 ; ce partenariat portera sur :

- ▶ Un appui technique du SDEEG sur les opérations de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public de la commune ;
- ▶ Des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la maîtrise de la demande en énergie avec le SDEEG ;
- ▶ Des visites de référence portant sur la mise en œuvre de solutions innovantes dans l'éclairage public ;
- ▶ L'obtention et la valorisation par le SDEEG des CEE issus des travaux d'amélioration énergétique entrepris par la commune sur son patrimoine éclairage public.

Monsieur Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal, rappelle que c'est la CDC qui assure l'entretien courant de l'éclairage public et demande que les conclusions du SDEEG lui soient communiquées.

PROJET DE CREATION D'UN TENNIS COUVERT AU STADE MANSENQUAL

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un tennis couvert au stade Mansenqual. Elle précise que cette réalisation ne pourra se faire que si les financements sollicités le permettent. Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et de toute autre collectivité ou organisme (C.N.D.S., Fédération Française de Tennis) pouvant accorder son aide financière pour le projet de création d'un tennis couvert au stade Mansenqual.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FCAEC 2011

En vue de l'obtention du FCAEC 2011, le Conseil municipal annule et remplace sa délibération n°2011-41 du 30 mai 2011 et approuve, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Opération	Libellé	Montant HT	Article	Libellé	Montant
215	Vitrage isolant restaurant scolaire	5.250,00 €	13251	FCAEC	2.000,00 €
				Autofinancement	3.250,00 €
254	Sanitaires du boulodrome	14.365,29 €	13251	FCAEC 2011	6.429,00 €
	Total HT	19.615,29 €		Autofinancement	7.936,29 €
	TVA	3.844,60 €		TVA	3.844,60 €
	TOTAL TTC	23.459,89 €		TOTAL TTC	23.459,89 €

STATION DE CONTROLE DES EAUX DE LA GARONNE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 29 juin 2004, autorisation a été donnée au SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne) d'installer une station de contrôle des eaux de la Garonne au ponton de PORTETS. Cette même délibération avait prévu le montant des indemnités à percevoir. Par délibération du 19 février 2008, la convention a été renouvelée pour la période 2007/2010.

A la demande du SMEAG, le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle la convention d'occupation du ponton de PORTETS pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 et fixe, comme suit, la participation financière :

- forfait consommation électrique : 850,00 € par an.
- redevance d'occupation du ponton : 350,00 € paran.

LOCATION OU PRET DU MATERIEL COMMUNAL : INSTAURATION DE CAUTION

Sur proposition de M. Noël COURTIN, 4^{ème} Adjoint au Maire, le Conseil municipal décide, afin de responsabiliser les bénéficiaires (particuliers et associations) des prêts et locations de matériel communal, de mettre en place un système de caution, comme suit :

- location ou prêt de chaises
 - de 1 à 50 chaises : caution = 200,00 €
 - plus de 50 chaises : caution = 400,00 €
- location ou prêt de tables
 - de 1 à 20 tables : caution = 500,00 €
 - plus de 20 tables : caution = 700,00 €
- location ou prêt des chaises et tables anciennes
 - caution = 100,00 €

Le prêt du chapiteau ou de l'estrade (exclusivement réservés aux associations), une assertion d'assurance sera exigée, à hauteur de 5.500,00 € pour le chapiteau et de 5.000,00 € pour l'estrade (podium).

Il est précisé que le prêt ou la location de matériel donnera lieu à l'établissement d'un état des lieux effectué par l'agent de police municipal au départ et au retour du matériel.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GUIDON PORTESIEN

Cette délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, Madame THERON, Maire, demande au Conseil municipal s'il souhaite en délibération. Accord unanime.

Monsieur Michel COUSSEAU, Président de l'association « Le Guidon portésien » s'étant retiré de la salle, le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 293,00 € au Guidon Portésien en remboursement des repas pour l'orchestre et des consommables que cette association a avancé lors de la Fête du Port.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame THERON, Maire, fait part des remerciements reçus pour l'attribution de subventions du Guidon portésien et de Portets Accueil.
- Madame THERON, Maire, fait part du départ de Mme Bérengère GRILLOT, Directrice de l'école élémentaire.
- Mme le Maire donne lecture des cartes postales expédiées par les élus et agents en vacances.
- Mme le Maire donne le compte-rendu financier de la Fête du Port et remercie le Guidon portésien qui a assuré, avec compétence, l'intendance de cette manifestation.
- Madame THERON, Maire, fait part de l'ouverture de la résidence médicalisée pour personnes âgées « Le Doyenné de LANGON », laquelle comporte deux unités de vie Alzheimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.